

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 902

9 mai 2006

SOMMAIRE

Acme Capital Group S.A., Luxembourg	43274	Gestion Archimede 5, S.à r.l., Luxembourg	43270
Acropol Luxembourg S.A., Dudelange	43281	Gimirosa, S.à r.l., Echternach	43279
Alpha Management Company S.A., Luxembourg	43288	HBI Delta Sub, S.à r.l., Niederanven	43250
Badminton Club Jonglenster, A.s.b.l., Junglinster	43276	Imexlux S.A., Mondercange	43271
Baurora S.A., Luxembourg	43275	Intercel Holding S.A., Luxembourg	43273
Beck Benelux, S.à r.l., Remich	43276	Interpal Holding S.A., Luxembourg	43286
BLE, S.à r.l., Ettelbruck	43288	JPMorgan European Property Holding Germany 1, S.à r.l., Senningerberg	43286
Brothers Event Management, S.à r.l., Luxembourg	43280	Kordall Audit, S.à r.l., Bascharage	43282
Captiva 2 Italie, S.à r.l., Luxembourg	43279	Life Improvement, S.à r.l., Luxembourg	43271
Co-Ventures S.A., Luxembourg	43266	Light Bar, S.à r.l., Luxembourg	43279
Cognis Holding Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	43268	Lillington International S.A., Senningerberg	43275
Conforto Holding S.A., Luxembourg	43272	Maarik S.A.H, Luxembourg	43273
Dexia Publimix, Sicav, Luxembourg	43272	Maega Holding S.A., Luxembourg	43272
Distribution Technique S.A., Rodange	43276	MGP Europe (Lux), S.à r.l., Luxembourg	43254
E.B.C. S.A., Europ Business Corporate S.A., Lu- xembourg	43281	MGP Europe Parallel (Lux), S.à r.l., Luxembourg	43282
E.P.M. European Portfolio Management, S.à r.l., Luxembourg	43278	MIC Finance S.A., Luxembourg	43262
(L')Entrecôte, Café de Paris, S.à r.l., Remich	43269	Mirambeau S.A., Luxembourg	43266
(L')Entrecôte, Café de Paris, S.à r.l., Remich	43270	New Times S.A., Luxembourg	43277
ESM, S.à r.l., Luxembourg	43278	Outlet.lu, S.à r.l., Münsbach	43263
ESM, S.à r.l., Luxembourg	43278	Outlet.lu, S.à r.l., Münsbach	43266
Euro Performances S.A., Esch-sur-Alzette	43295	Partners Enchères S.A., Luxembourg	43275
Euro Realty, S.à r.l., Luxembourg	43274	Pavane Investments S.A., Luxembourg	43270
Euro Realty, S.à r.l., Luxembourg	43274	Royalpart S.A., Luxembourg	43281
Euro-Assur, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	43296	S.A.L.R. S.C.I., Luxembourg	43267
Euro-Assur, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	43296	Service Communication & Strategie Consulting S.A., Luxembourg	43257
Euro-Assur, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	43296	Setauket, S.à r.l., Luxembourg	43262
Euro-Drive Consultancy, S.à r.l., Luxembourg	43295	Stridim Technics Holding S.A.	43274
Famab S.A., Luxembourg	43277	Synergion, S.à r.l., Luxembourg	43295
Finamonde S.A.	43281	Transports Ney & Schreiber, S.à r.l., Ospern	43287
Frontel S.A.H., Luxembourg	43271	Veroma, S.à r.l., Luxembourg	43295
G.L.S. General Logistic Services S.A., Luxembourg	43258	Vistadeal, S.à r.l., Windhof	43278
Gaheraupa S.A., Luxembourg	43273	Willingboro Holding S.A., Luxembourg	43271
Gelchem S.A., Luxembourg	43277	Winterdoor, S.à r.l., Luxembourg	43296
Genlux, S.à r.l., Luxembourg	43289	Zigimmo International S.A., Luxembourg	43253

**HBI DELTA SUB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. KPI RETAIL PROPERTY 8, S.à r.l.).**

Share capital: EUR 15,000.

Registered office: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 108.362.

In the year two thousand and five, on the seventeenth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of KPI RETAIL PROPERTY 8, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 15,000.-, having its registered office at Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.362 and incorporated by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, prenamed, on 24 May 2005 and whose articles have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (the «Mémorial C») (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended pursuant to a deed drawn up by the prenamed Notary Elvinger dated 12 August 2005, increasing the share capital from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to fifteen thousand (EUR 15,000.-), not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), who appoints as secretary Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium).

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, prenamed.

1. The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:
2. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

3. It appears from the attendance list, that the three hundred (300) Shares, representing the entirety of the share capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

4. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

5. The meeting has been called for with the following agenda:

Agenda:

1) To change the name of the Company from KPI RETAIL PROPERTY 8, S.à r.l. into HBI DELTA SUB, S.à r.l. and to amend subsequently the beginning of article 1 of the Articles so as to reflect the taken decision, which shall read as follows:

«There is formed a private limited liability company under the name HBI DELTA SUB, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and (...).»

2) To amend article 10 of the Articles relating to the representation of the Company, which shall now read as follows:

«10. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any Manager.»

3) To amend article 11 of the Articles relating to the delegation by the Board of Managers, which shall now read as follows:

«11. Delegation and agent of the board of managers

11.1. Any Manager may delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. Any Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.»

4) To amend article 14.1 of the Articles relating to the business year, which shall now read as follows:

«14.1. The Company's financial year starts the seventeenth of August and ends on the sixteenth of August of each year.»

5) Following the previous resolution, to extend the duration of the first business year from 30 June 2005 to 16 August 2006.

6) To acknowledge and accept, with immediate effect, the resignation of Alec William Sexton from his mandate as manager of the Company and to give him full discharge of his duties as manager of the Company.

7) To appoint, with immediate effect, Mrs Johanna Dirkje Martina Van Oort, residing professionally at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1727 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company (the «New Manager») in replacement of Mr Alec William Sexton, prenamed.

8) To set the duration of the mandate of the New Manager to an undetermined period.

9) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously and in compliance with article 13.2 of the Articles:

43251

Resolutions

First resolution

The Shareholders resolve to change the name of the Company from KPI RETAIL PROPERTY 8, S.à r.l. into HBI DELTA SUB, S.à r.l. and to amend subsequently the beginning of article 1 of the Articles so as to reflect the taken decision, which shall now read as follows:

«There is formed a private limited liability company under the name HBI DELTA SUB, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and (...).»

Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 10 of the Articles relating to the representation of the Company, which shall now read as follows:

«10. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any Manager.»

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 11 of the Articles relating to the delegation by the Board of Managers, which shall now read as follows:

«11. Delegation and agent of the board of managers

11.1. Any Manager may delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. Any Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.»

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend article 14.1 of the Articles relating to the business year, which shall now read as follows:

«14.1. The Company's financial year starts the seventeenth of August and ends on the sixteenth of August of each year.»

Fifth resolution

The Shareholders resolve, following the previous resolution, to extend the duration of the first business year from 30 June 2005 to 16 August 2005.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to acknowledge and accept, with immediate effect, the resignation of Alec William Sexton from his mandate as manager of the Company and to give him full discharge of his duties as manager of the Company.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to appoint, with immediate effect, Mrs Johanna Dirkje Martina Van Oort, residing professionally at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1727 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new manager of the Company (the «New Manager») in replacement of Mr Alec William Sexton, prenamed.

The New Manager declares to accept her mandate as manager of the Company.

Eighth resolution

The Shareholders resolve to set the duration of the mandate of the New Manager to an undetermined period.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le dix-sept août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, KPI RETAIL PROPERTY 8, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de 15.000,- EUR, ayant son siège social Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.362, constituée en vertu d'un acte reçu le 24 mai 2005 par le notaire Joseph Elvinger, précité et dont les statuts sont en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés par le notaire précité Elvinger en vertu d'un acte reçu le 12 août 2005, augmentant le capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à quinze mille euros (15.000,- EUR), en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Mme Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), lequel désigne comme secrétaire, M. Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, M. Hubert Janssen, précité.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

(1) Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs représentants, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Cette liste et les procurations ne varietur resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

(2) Il ressort de la liste de présence que les trois cents (300) Parts Sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

(3) Tous les associés ayant été préalablement informé de l'agenda et nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

(4) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1) Changer le nom de la Société de KPI RETAIL PROPERTY 8, S.à r.l. en HBI DELTA SUB, S.à r.l. et par conséquent de modifier le début de l'article 1^{er} des Statuts de manière à refléter la décision prise, lequel a désormais la teneur suivante:

«There is formed a private limited liability company under the name HBI DELTA SUB, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and (...).»

2) Modifier l'article 11 des Statuts relatif à la représentation de la Société, lequel a désormais la teneur suivante:

«10. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par tout Gérant.»

3) Modifier l'article 11 des Statuts relatif à la délégation par le Conseil de Gérance, lequel a désormais la teneur suivante:

«11. Délégation et agent du conseil de gérance

11.1. Tout Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2. Tout Gérant détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.»

4) Modifier l'article 14.1 des Statuts relatif à l'année financière, lequel a désormais la teneur suivante:

«14.1. L'année sociale commence le dix-sept août et se termine le seize août de chaque année.»

5) A la suite de la résolution précédente, d'étendre la première année financière du 30 juin 2005 au 16 août 2005.

6) Accuser réception et accepter, avec effet immédiat, la démission de M. Alec William Sexton de son mandat de gérant de la Société et de lui donner décharge pleine et entière de l'exercice de ses fonctions en tant que gérant de la Société.

7) Nommer, avec effet immédiat, Mme Johanna Dirkje Martina Van Oort, demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1727 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, comme nouveau gérant de la Société (le «Nouveau Gérant») en remplacement de M. Alec William Sexton, prénommé.

8) Fixer la durée du mandat du Nouveau Gérant à une durée indéterminée.

9) Divers.

Après délibération, les associés ont pris les résolutions suivantes en conformité avec l'article 13.2 des Statuts.

Résolutions

Première résolution

Les Associés décident de changer le nom de la Société de KPI RETAIL PROPERTY 8, S.à r.l. en HBI DELTA SUB, S.à r.l. et par conséquent de modifier le début de l'article 1^{er} des Statuts de manière à refléter la décision prise, lequel a désormais la teneur suivante:

«There is formed a private limited liability company under the name HBI DELTA SUB, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and (...).»

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 11 des Statuts relatif à la représentation de la Société, lequel a désormais la teneur suivante:

«10. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par tout Gérant.»

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 11 des Statuts relatif à la délégation par le Conseil de Gérance, lequel a désormais la teneur suivante:

«11. Délégation et agent du conseil de gérance

11.1. Tout Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2. Tout Gérant détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 14.1 des Statuts relatif à l'année financière, lequel a désormais la teneur suivante:

«14.1. L'année sociale commence le dix-sept août et se termine le seize août de chaque année.»

Cinquième résolution

Les Associés décident, à la suite de la résolution précédente, d'étendre la première année financière du 30 juin 2005 au 16 août 2006.

Sixième résolution

Les Associés accusent réception et acceptent, avec effet immédiat, la démission de M. Alec William Sexton de son mandat de gérant de la Société et de lui donner décharge pleine et entière de l'exercice de ses fonctions en tant que gérant de la Société

Septième résolution

Les Associés décident de nommer, avec effet immédiat, Mme Johanna Dirkje Martina Van Oort, demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1727 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, comme nouveau gérant de la Société (le «Nouveau Gérant») en remplacement de M. Alec William Sexton, pré-nommé.

Le Nouveau Gérant déclare accepter son mandat de gérant de la Société.

Huitième résolution

Les Associés décident de fixer la durée du mandat du Nouveau Gérant à une durée indéterminée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, vol. 25CS, fol. 38, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

J. Elvinger.

(016988/211/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

ZIGIMMO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 89.420.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 20 janvier 2006 à 10 heures au siège social, que:

L'Assemblée accepte la démission de Madame Sabine Perrier de son mandat d'administrateur. L'assemblée nomme en remplacement Mademoiselle Beatriz Garcia, Maître en droit, avec adresse au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Nouvelle composition du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée statutaire de 2008:

- Monsieur Jean-Paul Goerens,
- Madame Colette Wohl,
- Mademoiselle Beatriz Garcia.

Pour extrait conforme

Le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01748. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016299/312/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

MGP EUROPE (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 114.151.

 —
 STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth of January.

Before us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company MGP EUROPE (MALTA) Ltd, having its registered office at Valetta, South Street, Camilleri Preziosi, Level 2, Valletta Buildings (Malta), inscribed in the Companies' Register of Malta under the number 36035,

here represented by Ms Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

 The said proxy signed *ne varietur* by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such mandatory, acting in her said capacity, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company with limited liability, («société à responsabilité limitée»), which she declares to establish as follows:

Art. 1. The above-named parties and all persons and entities who may become partners in future, hereby form a company with limited liability which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles.

Art. 2. The object of the company is the carrying out of any commercial, industrial and financial activity, the investment in and development of real estate and movable property and the investment in participations in either Luxembourg or foreign companies as well as the management, control and development of such participations. The Company may in particular take up loans by whatever means, grant security and guarantees, both for its own obligations and for the obligations of any other companies belonging to the same group. The Company may perform any acts directly or indirectly connected with its object.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period. The formation is to be effective as from today's date.

Art. 4. The company's denomination shall be MGP EUROPE (LUX), S.à r.l.

Art. 5. The registered office is situated in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg following approval by the partners in extraordinary general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 6. The company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) parts of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The company's parts are freely transferable between partners.

They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the part capital.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the company.

Art. 10. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

In dealing with third parties, the manager or managers have most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to perform or authorize any acts or operations connected with its object.

Resolutions signed by the manager or managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

If more than one manager is appointed, each manager can bind the company by his sole signature.

Art. 11. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 12. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The partners will have the power to appoint the manager or managers and to dismiss such manager or managers at any time in their discretion without giving reasons.

Art. 13. The company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 14. Each year on the 31st of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an estimate of the value of the company's assets and liabilities as well as the financial statements.

Art. 15. Each partner may inspect the above inventory and the financial statements at the company's registered office.

Art. 16. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit.

Five per cent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital. The balance may be used freely by the partners.

Interim dividends may be distributed by the managers.

Art. 17. At the time of the winding up of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who may be partners, and who are appointed by the partners who will lay down their powers and remuneration.

Art. 18. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Special dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 31st of December 2006.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the five hundred (500) shares have been subscribed by the company MGP EUROPE (MALTA) LTD, having its registered office at Valetta, South Street, Camilleri Preziosi, Level 2, Valletta Buildings (Malta).

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand Euro.

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named share owner took the following resolutions:

1.- The company is to have three managers.

2.- The following persons are appointed as managers:

a) Mr James Quille, Chief Executive Officer of MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS LIMITED, born in London (United Kingdom), on the 24th of February 1951, with professional address at with professional address at 21F, 8 Queensroof, Central Hong Kong (People's Republic of China);

b) Mr Alexander Jeffrey, Managing Director of MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS LIMITED, born in Sheffield (United Kingdom), on the 11th of June 1966 with professional address at London SW3 1LA, 203-205 Brompton Road (United Kingdom);

c) Mrs Julie Mossong, group company secretary, born in Wirksworth, (United Kingdom), on the 30th of April 1965, with professional address at L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

3.- Each manager can bind the Company by his sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies, filing of tax returns) provided any such transaction involves an amount of less than 15,000.- EUR; all other transactions require the signatures of two managers to bind the Company unless a manager has been authorised by a resolution of the managers to bind the Company by his sole signature in the context of a specific transaction.

4.- The company PricewaterhouseCoopers, with registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg section B number 65.477), is appointed as statutory auditor.

5.- The managers are appointed for an indefinite term.

6.- The appointment of the auditor shall be valid until the date of the approval of the financial statements for 2006.

7.- The registered office is to be situated at L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société MGP EUROPE (MALTA) Ltd, avec siège social à Valetta, South Street, Camilleri Preziosi, Level 2, Valletta Buildings (Malte), inscrite au Registre des Sociétés de Malte sous le numéro 36035, ici représentée par Sabine Hinz, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, et financières, l'investissement et le développement de biens mobiliers et immobiliers, et l'investissement dans les participations dans d'autres sociétés de droit luxembourgeois ou étrangère ainsi que la gestion, le contrôle et le développement des participations. La Société peut en particulier souscrire à des prêts par tous moyens, accorder des sûretés et garanties, tant pour ses propres engagements que pour ceux de toutes autres sociétés appartenant au même groupe. D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de MGP EUROPE (LUX), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Les résolutions signées par le ou les gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, télécopie ou tous moyens similaires de communication.

Au cas où il y a plus d'un gérant nommé, chaque gérant peut engager la société par sa seule signature.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les gérants sont nommés par les associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi que le bilan.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués par les gérants.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Les statuts ayant été établis, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société MGP EUROPE (MALTA) Ltd, avec siège social à Valetta, South Street, Camilleri Preziosi, Level 2, Valletta Buildings (Malte).

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille euros.

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à trois.

2.- Sont nommés gérants:

- Monsieur James Quille, Chief Executive Officer de MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS LIMITED, né à Londres (Royaume-Uni) le 24 février 1951, ayant son adresse professionnelle à 21F, 8 Queensroof, Central Hong Kong (République Populaire de Chine);

- Monsieur Alexander Jeffrey, Managing director de MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS LIMITED, né à Sheffield (Royaume-Uni) le 11 juin 1966 ayant son adresse professionnelle à London SW3 1LA, 203-205 Brompton Road, (Royaume-Uni);

- Madame Julie Mossong, secrétaire de société, née à Wirksworth (Royaume-Uni) le 30 avril 1965, ayant son adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

3.- Chaque gérant peut engager la Société par sa seule signature pour des transactions relatives à l'administration générale de la Société (p.ex. la signature des procurations, les déclarations d'impôt) à la condition que le montant de chaque transaction ne dépasse pas 15.000,- EUR; pour toutes autres transactions, la signature conjointe de deux gérants est requise pour engager la Société, à moins qu'un gérant soit autorisé par une résolution des gérants à engager la Société par sa seule signature dans le contexte d'une transaction spécifique.

4.- Est nommée commissaire des comptes:

La société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 65.477).

5.- Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

6.- Le mandat du réviseur d'entreprises restera valide jusqu'à l'agrément des comptes pour l'année 2006.

7.- Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès qualités, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Hinz, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 7 février 2006, vol. 536, fol. 61, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 février 2006.

J. Seckler.

(017007/231/229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

SERVICE COMMUNICATION & STRATEGIE CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 45.639.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016377/734/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

G.L.S. GENERAL LOGISTIC SERVICES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 114.160.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth of January.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The company under the laws of the British Virgin Islands BRIGHT GLOBAL S.A., having its registered office in Tortola, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I (British Virgin Islands);

2.- The company under the laws of Panama DAEDALUS OVERSEAS INC., having its registered office in Panama City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

The two appearers are here represented by Mr Alain Thill, private employee, residing at L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher,

by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have decided to form among themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation.

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of G.L.S. GENERAL LOGISTIC SERVICES S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad.

Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 2. The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies. The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of the 31st of July 1929 governing holding companies.

The purpose of the corporation is furthermore the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property either in the Grand Duchy of Luxembourg or in any foreign countries.

The company is authorized to open agencies and branch offices in the Grand Duchy as well as in foreign countries.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), divided into three thousand one hundred (3,100) shares of ten Euro (10.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time, even without motivation.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors meeting together, have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be letter, telegram, telefax or electronic mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telefax or electronic mail.

Resolutions shall require a majority vote, in so far as this one includes the vote of at least a director of category A and of a director of category B; in case of a tie, the chairman has a casting vote.

All acts binding the company must be signed by the joint signature of one director of category A and by one director of category B.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they may be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time, even without motivation.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 8. The annual general meeting shall be held at the registered office, or such other place as indicated in the convening notice on the last Monday in June of each year at 3.00 p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote, subject to the restrictions imposed by law.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The general meeting must give previously power to the board of directors to deliberate on all decisions concerning the purchase, selling and/or other act of dispositions on participations, real estate, rights of intellectual property, issue of obligations, concession of option right, purchase, pre-emption, mortgage or other rights representing a charge for the company on its proper actives.

The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends and in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide otherwise.

Special dispositions

1.- The first financial year shall begin today and end on December 31, 2006.

2.- The first annual general meeting will be held in 2007.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- The company under the laws of the British Virgin Islands BRIGHT GLOBAL S.A., prenamed, one thousand five hundred and fifty shares	1,550
2.- The company under the laws of Panama DAEDALUS OVERSEAS INC., prenamed, one thousand five hundred and fifty shares	1,550
Total: three thousand one hundred shares.	3,100

All these shares have been fully paid up by payment in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (31,000,- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at two thousand two hundred and fifty Euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is set at three and that of the auditors at one.

2.- The following are appointed as directors:

Director of category A:

- Mr Pierdomenico Rundo, commercial, born in Barcellona Pozzo Di Gotto (Italy), on the 13th of June 1957, residing professionally in I-96100 Siracusa, Via Adige 3 (Italy).

Directors of category B:

- Mr Jan Rottiers, private employee, born at Naples (Italy), on the 31st of October 1964, residing professionally in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf;

- Mr George Deitz, director, born at Luxembourg, on the 8th of June 1958, residing professionally in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

3.- Has been appointed as auditor:

The limited liability company CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office in L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, R.C.S. Luxembourg section B number 86.770.

4.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2007.

5.- The head office of the company shall be fixed in L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française de l'acte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I (Iles Vierges Britanniques);

2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher,

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de G.L.S. GENERAL LOGISTIC SERVICES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société a encore pour objet l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois mille cent (3.100) actions de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables, même sans motivation.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix, pour autant que celle-ci comprenne le vote d'au moins un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables, même sans motivation.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

L'assemblée générale devra donner pouvoir préalable au Conseil d'Administration, afin que ce dernier puisse valablement délibérer sur toutes les décisions concernant les achats, ventes et/ou autres actes de dispositions sur participations, immeubles, droits de propriété intellectuelle, émission d'obligations, concession de droit d'option, achat, préemption, gage ou autres droits représentant une charge pour la société sur ses propres actifs.

L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., prédésignée, mille cinq cent cinquante actions.	1.550
2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., prédésignée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de deux mille deux cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Pierdomenico Rundo, commercialiste, né à Barcellona Pozzo Di Gotto (Italie), le 13 juin 1957, demeurant professionnellement à L-96100 Siracusa, Via Adige 3 (Italie).

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Jan Rottiers, employé privé, né à Naples (Italie), le 31 octobre 1964, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf;

- Monsieur Georges Deitz, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 8 juin 1958, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.770.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

5.- Le siège social est fixé à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 février 2006, vol. 535, fol. 62, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 février 2006.

J. Seckler.

(017051/231/270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

MIC FINANCE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 33.337.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 décembre 2005, enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2006, volume 535, folio 35, case 9:

1.- Que l'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et qu'elle a constaté que la société à responsabilité limitée MIC FINANCE S.A. (en liquidation) a cessé d'exister.

2.- Que l'assemblée a décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une période de cinq années au siège social.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Junglinster, le 14 février 2006.

J. Seckler

Notaire

(016163/231/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

SETAUKET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 112.759.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 20 décembre 2005 que M. Philip Anthony Dougall, SUN EUROPEAN SUN, LLP, 78-80 Cornhill, London EC3V 3QQ, England, est nommé gérant avec effet au 20 décembre 2005.

Luxembourg, le 3 février 2006.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01203. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016190/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

**OUTLET.lu, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. OUTLET.lu S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-5365 Münsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.
H. R. Luxemburg B 107.441.

Im Jahre zweitausendsechs, den siebenundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame.

Treten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft OUTLET.lu S.A., mit Sitz in L-5366 Münsbach, 267, Zone Industrielle, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 21. April 2005, veröffentlicht im Mémorial «Recueil des Sociétés et Associations» C, Nummer 858 vom 7. September 2005, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 107.441.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Dominique Léonard, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in L-1142 Luxemburg, 10, rue Pierre d'Aspelt,

welcher Frau Anna Dicorato, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-1142 Luxemburg, 10, rue Pierre d'Aspelt, zur Schriftführerin bestellt.

Die Versammlung bestimmt zur Stimmzählerin Frau Sabine Colin, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-1142 Luxemburg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Die anwesenden und vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben, welche von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzähler, den Aktionären oder deren Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung ist also rechtsgültig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und kann über die Tagesordnung beschliessen, wovon die Aktionäre im Voraus Kenntnis hatten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um neununddreissigtausend Euro (EUR 39.000,00), um es von seinem jetzigen Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,00) auf siebzigtausend Euro (EUR 70.000,00) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von dreihundertneunzig (390) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,00), welche die gleichen Rechte und Vorteile geniessen wie die bestehenden Aktien.

2. Abänderung von Artikel drei, Absatz eins, der Gesellschaftssatzung.

3. Umänderung der Aktiengesellschaft in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen OUTLET.lu, S.à r.l.

4. Neufassung der Satzung.

5. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-5365 Münsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.

6. Abberufung der Verwaltungsratsmitglieder und Erteilung voller Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

7. Abberufung des Kommissars und Erteilung voller Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

8. Ernennung eines Geschäftsführers.

9. Verschiedenes.

Alsdann werden, nach Beratung, folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um neununddreissigtausend Euro (EUR 39.000,00) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,00) auf siebzigtausend Euro (EUR 70.000,00) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von dreihundertneunzig (390) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,00), welche die gleichen Rechte und Vorteile geniessen wie die bestehenden Aktien.

Die Generalversammlung beschliesst, zur Zeichnung der dreihundertneunzig (390) neuen Aktien den derzeitigen Aktionär, Herrn Steven Pitman, sowie die Herren Ken Pitman, Michael Thees und Hermann Kunz zuzulassen; die übrigen Aktionäre haben auf ihr gesetzliches Vorzugsrecht verzichtet.

Alsdann sind beigetreten:

1.- Herr Steven Pitman, Geschäftsführer, wohnhaft in L-6142 Junglinster, 39, rue Rahm, hier vertreten durch Herrn Dominique Léonard, vorbenannt, gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt am 17. Januar 2006, welche Vollmacht, ne varietur unterzeichnet, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Kompotent, vertreten wie hiervor erwähnt, erklärt, fünf (5) neue Aktien zu je einhundert Euro (EUR 100,00) zu zeichnen.

2.- Herr Ken Pitman, Angestellter, wohnhaft in L-9462 Pütscheid, Haus 2, hier vertreten durch Herrn Dominique Léonard, vorbenannt,

gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt am 17. Januar 2006, welche Vollmacht, ne varietur unterzeichnet, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Komparent, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt, zweihundertfünfundvierzig (245) neue Aktien zu je einhundert Euro (EUR 100,00) zu zeichnen.

3.- Herr Michael Thees, Angestellter, wohnhaft in D-54441 Trassem, Sonnenweg 26, hier vertreten durch Herrn Dominique Léonard, vorbenannt, gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt am 17. Januar 2006, welche Vollmacht, ne varietur unterzeichnet, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Komparent, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt, siebzig (70) neue Aktien zu je einhundert Euro (EUR 100,00) zu zeichnen.

4.- Herr Hermann Kunz, kaufmännischer Angestellter, wohnhaft in D-55471 Külz, Bergwiese 8, hier vertreten durch Herrn Dominique Léonard, vorbenannt, gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt am 17. Januar 2006, welche Vollmacht, ne varietur unterzeichnet, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Komparent, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt, siebzig (70) neue Aktien zu je einhundert Euro (EUR 100,00) zu zeichnen.

Sämtliche dreihundertneunzig (390) Aktien wurden voll in bar eingezahlt, sodass der Gesellschaft ab heute der Betrag von neununddreissigtausend Euro (EUR 39.000,00) zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Aufgrund der vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel drei, Absatz eins der Satzung abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 3. (erster Absatz).** Das Gesellschaftskapital beträgt siebzigtausend Euro (EUR 70.000,00), und ist eingeteilt in siebenhundert (700) voll eingezahlte Aktien zu je einhundert Euro (EUR 100,00).»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Aktiengesellschaft mit sofortiger Wirkung in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung umzuwandeln, welche vom heutigen Tage an die Bezeichnung OUTLET.lu, S.à r.l. trägt.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die vollständige Neufassung der Satzung, ohne dass durch diese Umwandlung der Aktiengesellschaft OUTLET.lu S.A. in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung eine neue Gesellschaft gegründet würde. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist die Fortsetzung der bisherigen Aktiengesellschaft, so wie diese bis heute bestanden hat und stellt dieselbe juristische Person dar, ohne dass eine Änderung der Aktiva und Passiva dieser Gesellschaft eintritt.

Somit werden die siebenhundert (700) bestehenden Aktien in Geschäftsanteile umgewandelt, sodass das Gesellschaftskapital von jetzt an in siebenhundert (700) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,00) eingeteilt ist.

Fünfter Beschluss

Alsdann wurde die Satzung der Gesellschaft in ihrer neuen Fassung festgesetzt wie folgt:

Art. 1. Die Unterzeichneten und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Ankauf und Verkauf von Verbrauchsgütern, hauptsächlich Kleider, Hauswaren, Geschenke, Kosmetik und Körperpflegeartikeln.

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen OUTLET.lu, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Münsbach.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt siebzigtausend Euro (EUR 70.000,00) und ist eingeteilt in siebenhundert (700) Geschäftsanteile zu je einhundert Euro (EUR 100,00).

Die Geschäftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Steven Pitman, Geschäftsführer, wohnhaft in L-6142 Junglinster, 39, rue Rahm, dreihundertfünfehn Anteile	315
2.- Herr Ken Pitman, Angestellter, wohnhaft in L-9462 Pütscheid, Haus 2, zweihundertfünfundvierzig Anteile	245
3.- Herr Michael Thees, Angestellter, wohnhaft in D-54441 Trassem, Sonnenberg 26, siebzig Anteile	70
4.- Herr Hermann Kunz, kaufmännischer Angestellte, wohnhaft in D-55471 Külz, Bergwiese 8, siebzig Anteile	70
Total: siebenhundert Anteile	700

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung der überlebenden Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Die Generalversammlung der Gesellschafter bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich, wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 16. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 19. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz nach L-5365 Münsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall, zu verlegen.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Herren Steven Pitman, Rainer Schacke und Hermann Kunz, von ihrem Amt als Verwaltungsratsmitglieder abuberufen und denselben volle Entlastung zu erteilen.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Aktiengesellschaft GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., mit Sitz in L-1330 Luxemburg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, von ihrem Amt als Kommissar abuberufen und derselben volle Entlastung zu erteilen.

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Herrn Steven Pitman, Geschäftsführer, geboren in Hahn (Deutschland), am 12. August 1965, wohnhaft in L-6142 Junglinster, 39, rue Rahm, zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Zeit zu ernennen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde und ihrer Folgen, welche auf insgesamt eintausendneunhundertfünfzig Euro (EUR 1.950,00) veranschlagt sind, gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: D. Léonard, A. Dicorato, S. Colin, E. Schiesser.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, vol. 27CS, fol. 42, case 11. – Reçu 390 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 8. Februar 2006.

E. Schiesser.

(017058/227/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

**OUTLET.lu, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. OUTLET.lu S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-5365 Münsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 107.441.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 8 février 2006.

E. Schlessler.

(017060/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

MIRAMBEAU S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 325.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 55.020.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 janvier 2006 que:

- Il a été mis fin au mandat de ELPERS & CO, Réviseurs d'Entreprises en tant que Commissaire aux Comptes.
- La société GALINA INC., ayant son siège social à P.O. Box 3161, The Lake Building, Road Town, P.O. Box 3161, Tortola, British Virgin Islands, est élue nouveau Commissaire aux Comptes. Elle terminera le mandat du Commissaire aux Comptes précédent, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2007.

Luxemburg, le 8 février 2006.

Pour extrait conforme

R.P. Pels

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03198. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016189/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

CO-VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.838.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 février 2006

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 15 février 2006 que Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 15 février 2006, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxemburg, le 15 février 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04154. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019222/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

S.A.L.R. S.C.I., Société Civile Immobilière.
Siège social: L-2312 Luxembourg, 25, rue de la Paix.
R. C. Luxembourg E 3.090.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Stéphanie Laruccia, employée et gérante, née à Luxembourg, le 29 octobre 1973, demeurant à L-2312 Luxembourg, 25, rue de la Paix;
- 2.- Samuel Lambert, époux de Séverine Rousseau, agent contractuel au Parlement Européen, né à Châtellerault/Vienne (France), le 21 novembre 1974, demeurant à L-5811 Fentange, 115A, rue de Bettembourg;
- 3.- Séverine Rousseau, épouse de Samuel Lambert, née à Saint Vallier/Saône et Loire (France), le 4 juillet 1974, demeurant à L-5811 Fentange, 115A, rue de Bettembourg.

Ils constituent une société civile immobilière dont les statuts auront la teneur suivante:

Titre I^{er}. Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: S.A.L.R. SCI.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles en-dehors de toute opération commerciale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Titre II. Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital est fixé à deux mille cinq cents (2.500,-) euros, divisé en cent (100) parts de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par les comparants:

1. Stéphanie Laruccia, employée et gérante, née à Luxembourg, le 29 octobre 1973, demeurant à L-2312 Luxembourg, 25, rue de la Paix, cinquante parts	50
2. Samuel Lambert, époux de Séverine Rousseau, agent contractuel au Parlement Européen, né à Châtellerault/Vienne (France), le 21 novembre 1974, demeurant à L-5811 Fentange, 11 5A, rue de Bettembourg, vingt-cinq parts	25
3. Séverine Rousseau, épouse de Samuel Lambert, née à Saint Vallier/Saône et Loire (France), le 4 juillet 1974, demeurant à L-5811 Fentange, 115A, rue de Bettembourg, vingt-cinq parts.	25
Total: cent parts.	100

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession projetée de parts à un non-associé, les associés bénéficient d'un droit de préemption qui fonctionnera comme suit: L'associé désireux de céder tout ou partie de ses parts, communiquera les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire potentiel non-associé ainsi que le prix convenu avec lui, par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, à la gérance. Celle-ci continuera cette information aux associés endéans un (1) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Les parts peuvent être reprises par ceux-ci dans le mois de leur information en proportion de leur participation dans la société.

Chaque associé peut céder son droit de reprise à un autre associé.

S'ils laissent passer le dit délai, sans exercer leur droit de préemption, la cession des parts au non-associé est permise.

Toute cession faite en infraction à ce droit de préemption est nulle.

Art. 7. Tant dans leurs rapports respectifs que vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, le gérant doit, sauf accord contraire et unanime des associés, sous sa responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Titre III. Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s), nommé(s) par les associés à la majorité des voix. Ceux-ci fixent également la durée de son respectivement leur mandat ainsi que ses respectivement leurs pouvoirs. Le ou les gérant(s) a respectivement ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, ceux-ci sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts.

Art. 10. Toutes les décisions se prennent à la majorité des voix à l'exception des modifications aux statuts pour l'adoption desquelles il faut la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 11. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé et du (des) gérant(s).

Art. 12. En cas de dissolution, la liquidation, sera faite par les associés à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de trois cent quatre-vingts (380,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité et par votes séparés, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2) Est nommée gérant:

Stéphanie Laruccia, employée et gérante, née à Luxembourg, le 29 octobre 1973, demeurant à L-2312 Luxembourg, 25, rue de la Paix.

3) La société est engagée par la signature du gérant unique.

4) La durée de leurs fonctions est illimitée.

5) Le siège social est fixé à L-2312 Luxembourg, 25, rue de la Paix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 130-132, boulevard de la Pétrusse.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Laruccia, S. Lambert, S. Rousseau, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2006, vol. 901, fol. 19, case 9. – Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 6 février 2006.

F. Molitor.

(017105/223/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

COGNIS HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.506.325.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 83.720.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 3 février 2006

Il résulte du procès-verbal des résolutions des associés du 3 février 2006 que:

- Les associés ont terminé le mandat de gérant A de la Société de Monsieur Laurence Shannon McNairn avec effet immédiat;

- Les associés ont nommé Monsieur Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey, en tant que nouveau gérant A de la Société, en remplacement de Monsieur Laurence Shannon McNairn, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 3 février 2006, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel (A);

- Jean-Philippe Barade (A);

- Paul Guilbert (A);

- Björn Killmer (C);

- Stefan Götz (C);

- Gerard Meijssen (C);

- Michael Schulenburg (D).

La gérante A de la Société, Séverine Michel, a changé son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

S. Michel

Gérante A

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN02980. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016409//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

**L'ENTRECOTE, CAFE DE PARIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Enseigne commerciale: LA TABLE PARISIENNE.**

Siège social: L-5550 Remich, 55, rue de Macher.
R. C. Luxembourg B 45.215.

L'an deux mille six, le treize janvier.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Giosué Gasparro, commerçant, demeurant à L-5751 Frisange, 32B, rue Robert Schuman;

2.- Vincenzo Ciufferri, commerçant, demeurant à L-5960 Itzig, 78, rue de l'Horizon,

Ils remettent d'abord au notaire soussigné, pour être placées au rang de ses minutes à la date de ce jour et en être délivrées expédition ou copie authentique à qui de droit, deux cessions de parts sous seing privé en leur faveur.

a) La première datée du 14 février 2000 de cent (100) parts sociales, cinquante (50) pour Giosué Gasparro et cinquante (50) pour Vincenzo Ciufferri, de L'ENTRECOTE, CAFE DE PARIS, S.à r.l. avec siège à L-1443 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth, constituée suivant acte du 12 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 567 du 30 novembre 1993 et faite par Yves de Fraiteur, administrateur de sociétés, demeurant à F-75016 Paris, 11, boulevard Lannes, et moyennant le prix total de deux cent mille (200.000,- CHF) francs luxembourgeois;

b) La seconde datée du 30 avril 2001 de cent (100) parts sociales, cinquante (50) pour Giosué Gasparro et cinquante (50) pour Vincenzo Ciufferri, de L'ENTRECOTE, CAFE DE PARIS, S.à r.l., précitée et faite par Christian Mariolle, administrateur de sociétés, demeurant à L-1265 Luxembourg, 9A, rue Pepin le Bref, et moyennant le prix total de deux cent mille (200.000,- CHF) francs luxembourgeois.

Ces cessions de parts sont acceptées au nom de la Société par Giosué Gasparro et Vincenzo Ciufferri, préqualifiés, agissant en leur qualité de gérant de la Société.

Ensuite,

Giosué Gasparro et Vincenzo Ciufferri, seuls associés de la Société, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, sur ordre du jour conforme ainsi qu'à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils décident de modifier la dénomination sociale.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de L'ENTRECOTE, CAFE DE PARIS, S.à r.l., faisant le commerce sous l'enseigne LA TABLE PARISIENNE.»

Troisième résolution

Ils suppriment la deuxième phrase de l'article 9 des statuts.

Quatrième résolution

Ils convertissent le capital souscrit de la Société de deux millions (2.000.000,- CHF) de francs luxembourgeois en quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit virgule sept cent quatre (49.578,704 EUR) euros au cours du change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro.

Cinquième résolution

Ils augmentent le capital souscrit de la Société à concurrence de quatre cent vingt et un virgule trente (421,30 EUR) euros en vue d'arrondir le capital souscrit de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit virgule soixante-dix (49.578,70 EUR) euros à cinquante mille euros (50.000,- EUR) euros, sans création de nouvelles parts sociales mais par la seule augmentation de la valeur nominale des deux mille (2.000) parts sociales existantes. Cette augmentation du capital est libérée par une incorporation au capital à due concurrence des bénéfices reportés de la Société ainsi que cela résulte du bilan arrêté au ...

Sixième résolution

Suite aux dites cessions de parts sous seing privé et changement de la monnaie d'expression du capital, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille (50.000,- EUR) euros, représenté par deux mille (2.000) parts sociales de vingt-cinq (25,- EUR) euros chacune, entièrement libérées.»

Septième résolution

Ils transfèrent le siège social de Luxembourg à Remich.

Huitième résolution

Ils modifient l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Remich.

Neuvième résolution

Ils fixent l'adresse de la Société à L-5550 Remich, 55, rue de Macher.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Gasparro, V. Ciufferi, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2006, vol. 901, fol. 9, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 27 janvier 2006.

F. Molitor.

(017172/223/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

L'ENTRECOTE, CAFE DE PARIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

Siège social: L-5550 Remich, 55, rue de Macher.

R. C. Luxembourg B 45.215.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 27 janvier 2006.

F. Molitor.

(017173/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

GESTION ARCHIMEDE 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 110.576.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 26 janvier 2006 que:

Madame Marie-Gabriele Neumann demeurant à D-82491 Grainau, Waldweg 6 a cédé l'intégralité des parts sociales qu'elle détenait à Madame Evelyne Marie-Thérèse Migeon demeurant à F-95130 Franconville, Square du Château 4.

Suite à ce transfert, les parts sociales sont détenues comme suit:

- Madame Evelyne Marie-Thérèse Migeon 100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société GESTION ARCHIMEDE 5, S.à r.l.

E.M.-T. Migeon

Gérante et associée unique

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01650. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016215/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

PAVANE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 78.943.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 février 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg de sa fonction d'administrateur de la société et nomme en remplacement la société LUX KONZERN, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019246/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

43271

IMEXLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3944 Mondercange, 34, Cité J. Steichen.
R. C. Luxembourg B 113.653.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 13 janvier 2006 que:
- Conformément à l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée générale qui s'est tenue en date du 12 janvier 2006, le conseil d'administration a nommé Madame Irène Reuter, 34, Cité J. Steichen, L-3944 Mondercange, en qualité d'administrateur-délégué de la société en charge de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation en ce qui concerne cette gestion avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00838. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016246/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

WILLINGBORO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.796.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 31 janvier 2006

Le conseil d'administration nomme Maître Giorgio Moroni-Stampa, notaire, demeurant Via Somaini 5, CH-6900 Lugano administrateur et administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Luca Simona.

Le mandat d'administrateur de Maître Giorgio Moroni-Stampa viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01570. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016273/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

FRONTEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 41.920.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 31 janvier 2006

Le conseil d'administration nomme Maître Giorgio Moroni-Stampa, notaire, demeurant Via Somaini 5, CH-6900 Lugano administrateur et administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Luca Simona.

Le mandat d'administrateur de Maître Giorgio Moroni-Stampa viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016276/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

LIFE IMPROVEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 103.535.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016395/734/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

CONFORTO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 6.465.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 31 janvier 2006

Le conseil d'administration nomme Maître Giorgio Moroni-Stampa, notaire, demeurant Via Somaini 5, CH-6900 Lugano administrateur et administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Luca Simona.

Le mandat d'administrateur de Maître Giorgio Moroni-Stampa viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2006.

Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01568. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016297/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

MAEGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 40.180.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 31 janvier 2006

Le conseil d'administration nomme Maître Giorgio Moroni-Stampa, notaire, demeurant Via Somaini 5, CH-6900 Lugano administrateur et administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Luca Simona.

Le mandat d'administrateur de Maître Giorgio Moroni-Stampa viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2006.

Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01567. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016300/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

DEXIA PUBLIMIX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 76.915.

A la suite des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 janvier 2006, le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Michel Luttgens, Attaché,

DEXIA BANQUE BELGIQUE S.A., 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles.

- Monsieur Marc-André Bechet, Managing Director,

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg.

- DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., représentée par H. Lasat et J.-Y. Maldague,

283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

- Monsieur Hugo Lasat, Président du Comité Exécutif du groupe DEXIA ASSET MANAGEMENT et Administrateur-délégué de DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.,

283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

- Monsieur Jean-Yves Maldague,

Président du Comité de Direction et Administrateur-délégué de DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

- Monsieur Naïm Abou-Jaoude, Head of Alternative Investment Management, DEXIA ASSET MANAGEMENT, France, 40, rue Washington, F-75408 Paris cedex 08.

Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour DEXIA PUBLIMIX, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN02966. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016628/1126/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

GAHERAUPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 75.843.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 20 août 2004 à 15.00 heures

L'Assemblée Générale constate et accepte les démissions de Messieurs Gaétan Husson et Hervé Husson de leur mandat d'Administrateur en date du 20 août 2004 et décide de ne pas les remplacer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03333. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016331/817/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

INTERCEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 112.350.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 8 novembre 2005

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de nommer comme nouvel administrateur et administrateur-délégué, Monsieur Abdel Latif Taleb-Mazeh, Directeur de société, demeurant professionnellement à Quartier Coléah-Lanséboundji, BP 5675 Conakry, République de Guinée. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2005.

Certifié sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03338. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016341/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

MAARIK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 37.218.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 février 2006

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

L'Assemblée prend acte de la démission de Messieurs Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de leur mandat d'administrateur.

L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et la société LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019278/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

STRIDIM TECHNICS HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 99.047.

CORPORATE ACCOUNTING & MANGEMENT SERVICES, Société Civile, Experts-comptables, dénonce le siège social et le contrat de domiciliation de la société STRIDIM TECHNICS HOLDING S.A. au 51, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Par deux lettres adressées à la société les personnes suivantes démissionnent avec effet immédiat:

Monsieur Claude Santaliestra, comme administrateur;

Monsieur Richard Turner, comme commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Pour CORPORATE ACCOUNTING & MANAGEMENT SERVICES

R. Turner

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016342//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

ACME CAPITAL GROUP S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000,-.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 102.586.

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 17 novembre 2005 que:

1) La société EURAUDIT, S.à r.l., ayant son siège social au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

2) La démission de M. Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société depuis le 17 novembre 2005 est acceptée.

3) La démission de la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, en qualité d'administrateur depuis le 17 novembre 2005 est acceptée.

Les résolutions mentionnées ci-dessus prennent effet au 17 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

ACME CAPITAL GROUP S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, réf. LSO-BN00146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(016394/683/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

EURO REALTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 94.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03500, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016754/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

EURO REALTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 94.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03503, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016751/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

BAURORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 58.758.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016396/734/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

PARTNERS ENCHERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.
R. C. Luxembourg B 100.582.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01839, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Signature.

(016448//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

LILLINGTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 72.716.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 10 février 2006

L'Assemblée accepte la démission de M. Brunello Donati de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de nommer en son remplacement la société S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

L'Assemblée accepte la démission de Mlle Geneviève Baue de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Elle décide de nommer en son remplacement M. Eric Herremans, sous-directeur, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour extrait conforme

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

L'Agent Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 novembre 2005

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé pour une nouvelle période statutaire expirant à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2011, comme suit:

Conseil d'administration:

Administrateurs de classe A:

Monsieur Brunello Donati, économiste, Lugano (CH);

Monsieur Giancarlo Codoni, économiste, Lugano (CH).

Administrateurs de classe B:

Monsieur Thierry Schmit, employé privé, Senningerberg.

Commissaire aux comptes:

Mlle Geneviève Baue, employée privée, Senningerberg.

Pour extrait conforme

Pour LILLINGTON INTERNATIONAL S.A.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

L'Agent Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02684. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016457/032/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

BECK BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 6, place du Marché.

R. C. Luxembourg B 109.423.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 janvier 2006

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par le notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains en date du 20 janvier 2006, concernant la société BECK BENELUX, S.à r.l., ayant son siège social à L-5550 Remich, 29, rue de Macher, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 109.423, que les modifications suivantes non statutaires, sont intervenues:

- Cession de 22 parts sociales par André Beck, propriétaire de 150 parts sociales de la susdite société à EnTec GROUP S.A. INTERNATIONAL INDUSTRY AND TECHNOLOGIE HOLDING avec siège social à L-5555 Remich, 6, place du Marché;
- Cession de 50 parts sociales par Peter Kastl, propriétaire de 50 parts sociales de la susdite société à Christine Brendel, demeurant à D-66287 Quierschied, 6, zum Quirinsborn;
- Cession de 25 parts sociales par Peter Malmer, propriétaire de 25 parts de la susdite société à Christine Brendel, susdite;
- L'adresse est transférée à L-5555 Remich, 6, place du Marché;
- Acceptation de la démission d'André Beck comme gérant;
- Nomination d'André Beck comme gérant technique pour une durée illimitée, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature;
- Nomination de Christine Brendel comme gérant administratif pour une durée illimitée.

Mondorf-les-Bains, le 7 février 2006.

Pour extrait conforme

R. Arrensdorff

Notaire

(016549/218/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

DISTRIBUTION TECHNIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 10, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 49.069.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 30 novembre 2005 à Rodange

L'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement de la société anonyme DISTRIBUTION TECHNIQUE procède aux modifications suivantes:

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Gilles Delaisse de son poste d'administrateur. Elle nomme en remplacement Madame Christine Le Boisselier, demeurant à B-6790 Aubange, rue de la Gendarmerie, 12, pour un terme de six ans.
2. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Claude Uhres de son poste de Commissaire aux Comptes. Elle nomme en remplacement la Société PRISMA CONSULTING, S.à r.l., avec siège social à L-8058 Bertrange, Beim Schlass, 3, au poste de Commissaire aux Comptes pour un terme de six ans.

Pour extrait conforme

Pour DISTRIBUTION TECHNIQUE S.A.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02023. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016456//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

BADMINTON CLUB JONGLINSTER, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-6142 Junglinster, 25, rue Rham.

Il résulte d'une décision du comité prise en date du 6 février 2006 que le siège social de l'association est transféré à L-6142 Junglinster, 25, rue Rham.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Junglinster, le 9 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02734. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016458/723/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

FAMAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.041.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 3 février 2006

- L'Assemblée accepte la démission de Mlle Armelle Beato de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.
- L'Assemblée décide de nommer en son remplacement la société S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.
- L'Assemblée accepte la démission de Mlle Geneviève Baue de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.
- Elle décide de nommer en son remplacement M. Eric Herremans, sous-directeur, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour extrait conforme
BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

L'Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02687. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016460/032/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

GELCHEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 71.286.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 16 décembre 2005

- L'Assemblée accepte la démission de M. Brunello Donati de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.
- L'Assemblée décide de nommer en son remplacement la société FMS SERVICES S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.
- L'Assemblée accepte la démission de Mlle Geneviève Baue de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.
- Elle décide de nommer en son remplacement M. Eric Herremans, sous-directeur, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour extrait conforme
CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

L'Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02690. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016465/1023/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

NEW TIMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 71.300.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 16 décembre 2005

- L'Assemblée accepte la démission de M. Brunello Donati de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.
- L'Assemblée décide de nommer en son remplacement la société S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.
- L'Assemblée accepte la démission de Mlle Geneviève Baue de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.
- Elle décide de nommer en son remplacement M. Eric Herremans, sous-directeur, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour extrait conforme
CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

L'Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02691. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016469/1023/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

ESM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 88.068.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016498/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

ESM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 88.068.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016496/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

E.P.M. EUROPEAN PORTFOLIO MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 92.089.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016500/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

VISTADEAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 111.387.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège de la Société en date du 2 février 2006

Tous les associés sont présents.

Les gérants ont pris les décisions suivantes:

Les associés décident:

- Cession de 80 parts sociales de la société VISTADEAL, S.à r.l. avec siège social 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof par M. Garnier Claude, demeurant au 175, avenue Patton, B-6700 Arlon à M. Vermeersch Stéphane, demeurant au 323, rue d'Armentières, F-59193 Erquinghem/Lys.

Cession de 85 parts sociales de la société VISTADEAL, S.à r.l. avec siège social 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof par M. Garnier Michel, demeurant au 15, rue Kremerich, L-6133 Junglinster à M. Vermeersch Stéphane, demeurant au 323, rue d'Armentières, F-59193 Erquinghem/Lys.

Par ces cessions, la nouvelle répartition des parts sociales est défini comme suit:

M. Garnier Claude	170
M. Granier Michel	165
M. Vermeersch Stéphane	165
Total des parts sociales	500

Les décisions ont été admises à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

VISTADEAL, S.à r.l.

C. Garnier / M. Garnier / St. Vermeersch

Les associés

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019205//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

CAPTIVA 2 ITALIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 112.238.

Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 1^{er} décembre 2005

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 1^{er} décembre 2005, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 100 parts sociales d'une valeur de 125 euros chacune, à la société CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A. (représentée par son associé commandité, CAPTIVA CAPITAL II, S.à r.l.), ayant son siège social au 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Ainsi, les parts de la société CAPTIVA 2 ITALIE, S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A. avec 100 parts sociales.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02901. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016582/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

GIMIROSA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6440 Echternach, 56, rue de la Gare.

H. R. Luxemburg B 106.784.

Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung vom 31. Oktober 2005

Die Gesellschafter, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, haben einstimmig folgendes beschlossen:

1) Die Kündigung, mit sofortiger Wirkung, von Herrn Aurelio Agliata, als technischer Geschäftsführer, wird angenommen.

2) Herr Salvatore Bruccoleri, Geschäftsmann, wohnhaft in L-6412 Echternach, 34, rue Alferweiher und Herr Domenico Intorre, Gastronom, wohnhaft in D-54668 Echternachbrück, Kelterdell 18 werden zu Geschäftsführer umbestellt und bestätigt.

3) Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten rechtskräftig durch die gemeinsame Unterschrift der Geschäftsführer vertreten.

Echternach, den 31. Januar 2006.

Für gleichlautenden Auszug

Die Gesellschaft

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02718. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016633/551/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

LIGHT BAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 93.531.

Suite à une cession de parts sociales datée le 26 mai 2005, le capital de la société se compose comme suit:

- TRIAL DEUX, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1463 Luxembourg, 25, rue du Fort Elisabeth (R.C.S. Luxembourg B 63.678).....	200 parts sociales
Total.....	200 parts sociales

Les gérants de la société, Messieurs Manu Konsbruck et Jean-Luc Wolter, demeurant tous les deux à Luxembourg, démissionnent avec effet immédiat de leurs fonctions respectives.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé) Signature.

(016646/502/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

BROTHERS EVENT MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

 Siège social: L-1860 Luxembourg, 2, rue Abbé Jos Keup.
R. C. Luxembourg B 114.170.

STATUTS

L'an deux mille six, le huit février.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1. Salah-Eddine Fariat, indépendant, né à Casablanca (Maroc), le 17 juin 1972, et son épouse.

 2. Lilian Karlsson, professeur, née à Lycksele (Suède), le 18 mai 1968,
demeurant ensemble à L-1860 Luxembourg, 2, rue Abbé Jos Keup.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de BROTHERS EVENT MANAGEMENT, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'organisation et la production d'événements de tout genre, la communication, la production artistique, la location de matériel de sonorisation, lumière et décoration, la création et l'hébergement de sites web ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

 2) Quoique le soussigné notaire ait fait aux comparants part de ses doutes concernant la validité de cette clause, ceux-ci insistent quand même pour qu'il soit acté que tous les actes posés depuis le 1^{er} janvier 2006 jusqu'à la date de ce jour par les comparants ont été faits pour compte de la Société.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1. Salah-Eddine Fariat, indépendant, né à Casablanca (Maroc), le 17 juin 1972, demeurant à L-1860 Luxembourg, 2, rue Abbé Jos Keup, quatre-vingt-dix parts	90
2. Lilian Karlsson, professeur, née à Lycksele (Suède), le 18 mai 1968, demeurant à L-1860 Luxembourg, 2, rue Abbé Jos Keup, dix parts	10
Total: cent parts	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1860 Luxembourg, 2, rue Abbé Jos Keup.

- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Salah-Eddine Fariat, indépendant, né à Casablanca (Maroc), le 17 juin 1972, demeurant à L-1860 Luxembourg, 2, rue Abbé Jos Keup.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire des comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux compa-

rants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S.-E. Fariat, L. Karlsson, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 février 2006, vol. 901, fol. 42, case 5. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 15 février 2006.

F. Molitor.

(017103/223/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

ROYALPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.064.

Il résulte de la convention de domiciliation conclue entre ROYALPART S.A. et BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l. que le siège social est établi au 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., Luxembourg

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02725. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(016648/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

FINAMONDE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 74.298.

La société à responsabilité limitée BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l. dénonce avec effet immédiat le siège social mis à la disposition de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02728. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016662//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

E.B.C. S.A., EUROP BUSINESS CORPORATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 91.802.

Le bilan au 31 décembre 2004, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux comptes, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(016663//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

ACROPOL LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 42, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 76.612.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00844, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Signature.

(016747/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

KORDALL AUDIT, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.394,68.**Siège social: L-4941 Bascharage, 16, rue des Près.
R. C. Luxembourg B 70.959.*Procès-verbal des décisions de l'associée unique du 6 février 2006*

L'an deux mille six, le six février à quatorze heures.

L'associée unique, représentée par Madame Christiane Tempels, agissant en qualité de gérante de la société référencée ci-dessus, a pris la décision suivante:

Première résolution

L'associée unique nommée, Madame Christiane Tempels, a décidé de transférer le siège social qui se trouvait à L-4925 Bascharage, 10, rue de Hautcharage.

Depuis le 6 février 2006, il est situé à L-4941 Bascharage, 16, rue des Près.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique.

Pour le compte de KORDALL AUDIT

C. Tempels

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03514. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016688//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

MGP EUROPE PARALLEL (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 114.150.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth of January.

Before us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company MGP EUROPE PARALLEL (MALTA) Ltd, having its registered office at Valetta, South Street, Camilleri Preziosi, Level 2, Valletta Buildings, (Malta), inscribed in the Companies' Register of Malta under the number 36034, here represented by Ms Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such mandatory, acting in her said capacity, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company with limited liability, («société à responsabilité limitée»), which she declares to establish as follows:

Art. 1. The above-named parties and all persons and entities who may become partners in future, hereby form a company with limited liability which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles.**Art. 2.** The object of the company is the carrying out of any commercial, industrial and financial activity, the investment in and development of real estate and movable property and the investment in participations in either Luxembourg or foreign companies as well as the management, control and development of such participations. The Company may in particular take up loans by whatever means, grant security and guarantees, both for its own obligations and for the obligations of any other companies belonging to the same group. The Company may perform any acts directly or indirectly connected with its object.**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period. The formation is to be effective as from today's date.**Art. 4.** The company's denomination shall be MGP EUROPE PARALLEL (LUX), S.à r.l.**Art. 5.** The registered office is situated in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg following approval by the partners in extraordinary general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 6. The company's corporate capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by five hundred (500) parts of forty United States Dollars (USD 40.-) each.**Art. 7.** The company's parts are freely transferable between partners.

They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the part capital.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the company.

Art. 10. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

In dealing with third parties, the manager or managers have most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to perform or authorize any acts or operations connected with its object.

Resolutions signed by the manager or managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

If more than one manager is appointed, each manager can bind the company by his sole signature.

Art. 11. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 12. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The partners will have the power to appoint the manager or managers and to dismiss such manager or managers at any time in their discretion without giving reasons.

Art. 13. The company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 14. Each year on the 31st of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an estimate of the value of the company's assets and liabilities as well as the financial statements.

Art. 15. Each partner may inspect the above inventory and the financial statements at the company's registered office.

Art. 16. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit.

Five per cent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital. The balance may be used freely by the partners.

Interim dividends may be distributed by the managers.

Art. 17. At the time of the winding up of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who may be partners, and who are appointed by the partners who will lay down their powers and remuneration.

Art. 18. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Special dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 31st of December 2006.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the five hundred (500) shares have been subscribed by the company MGP EUROPE PARALLEL (MALTA) LTD, having its registered office at Valetta, South Street, Camilleri Preziosi, Level 2, Valetta Buildings, (Malta).

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred Euro.

The share capital is valued at EUR 16,276.-.

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named share owner took the following resolutions:

1. The company is to have three managers.

2. The following persons are appointed as managers:

a) Mr James Quille, Chief Executive Officer of MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS LIMITED, born in London, (United Kingdom), on the 24th of February 1951, with professional address at 21F, 8 Queensroof, Central Hong Kong, (People's Republic of China);

b) Mr Alexander Jeffrey, Managing Director of MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS LIMITED, born in Sheffield, (United Kingdom), on the 11th of June 1966 with professional address at London SW3 1LA, 203-205 Brompton Road, (United Kingdom);

c) Mrs Julie Mossong, group company secretary, born in Wirksworth, (United Kingdom), on the 30th of April 1965, with professional address in L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

3. Each manager can bind the Company by his sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies, filing of tax returns) provided any such transaction involves an

amount of less than USD 20,000; all other transactions require the signatures of two managers to bind the Company unless a manager has been authorised by a resolution of the managers to bind the Company by his sole signature in the context of a specific transaction.

4. The company PricewaterhouseCoopers, with registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg section B number 65,477), is appointed as statutory auditor.

5. The managers are appointed for an indefinite term.

6. The appointment of the auditor shall be valid until the date of the approval of the financial statements for 2006.

7. The registered office is to be situated at L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société MGP EUROPE PARALLEL (MALTA) LTD, avec siège social à Valetta, South Street, Camilleri Preziosi, Level 2, Valletta Buildings, (Malte), inscrite au Registre des Sociétés de Malte sous le numéro 36034,

ici représentée par Sabine Hinz, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, et financières, l'investissement et le développement de biens mobiliers et immobiliers, et l'investissement dans les participations dans d'autres sociétés de droit luxembourgeois ou étrangère ainsi que la gestion, le contrôle et le développement des participations. La Société peut en particulier souscrire à des prêts par tous moyens, accorder des sûretés et garanties, tant pour ses propres engagements que pour ceux de toutes autres sociétés appartenant au même groupe. D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de MGP EUROPE PARALLEL (LUX), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de quarante dollars américains (USD 40,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Les résolutions signées par le ou les gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs

copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, télécopie ou tous moyens similaires de communication.

Au cas où il y a plus d'un gérant nommé, chaque gérant peut engager la société par sa seule signature.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les gérants sont nommés par les associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi que le bilan.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués par les gérants.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Les statuts ayant été établis, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société MGP EUROPE PARALLEL (MALTA) Ltd, avec siège social à Valetta, South Street, Camilleri Preziosi, Level 2, Valletta Buildings, (Malte).

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille cent euros.

Le capital social est évalué à EUR 16.276,-.

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris les décisions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à trois.

2. Sont nommés gérants:

- Monsieur James Quille, Chief Executive Officer de MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS LIMITED, né à Londres, (Royaume-Uni) le 24 février 1951, ayant son adresse professionnelle au 21F, 8 Queensroof, Central Hong Kong, (République Populaire de Chine);

- Monsieur Alexander Jeffrey, Managing director de MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS LIMITED, né à Sheffield, (Royaume-Uni) le 11 juin 1966 ayant son adresse professionnelle à London SW3 1LA, 203-205 Brompton Road, (Royaume-Uni);

- Madame Julie Mossong, secrétaire de société, née à Wirksworth, (Royaume-Uni) le 30 avril 1965, ayant son adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

3. Chaque gérant peut engager la Société par sa seule signature pour des transactions relatives à l'administration générale de la Société (p.ex. la signature des procurations, les déclarations d'impôt) à la condition que le montant de chaque transaction ne dépasse pas USD 20.000,-; pour toutes autres transactions, la signature conjointe de deux gérants est requise pour engager la Société, à moins qu'un gérant soit autorisé par une résolution des gérants à engager la Société par sa seule signature dans le contexte d'une transaction spécifique.

4. Est nommée commissaire des comptes:

La société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 65.477).

5. Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

6. Le mandat du réviseur d'entreprises restera valide jusqu'à l'agrément des comptes pour l'année 2006.

7. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès qualités, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Hinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 février 2006, vol. 536, fol. 61, case 1. – Reçu 162,76 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 février 2006.

J. Seckler.

(017006/231/233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

INTERPAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 106.363.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration de la société tenue en date du 13 février 2006

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la société INTERPAL HOLDING S.A. tenue le 13 février 2006, que:

1. Le siège social de la société a été transféré du L-1538 Luxembourg, 2, place de France, au L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(016697//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING GERMANY 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 112.629.

Extrait suite à la cessions de parts sociales

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 17 février 2006 que JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 1, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite sous le numéro de registre B 106.898, a cédé trente-neuf (39) parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société, soit trente et un virgule deux (31,2) % du capital de la Société, à JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite sous le numéro de registre B 110.156.

Par ailleurs, il résulte de cet acte sous seing privé que JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 4, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite sous le numéro de registre B 106.900, a cédé quatre-vingt-six (86) parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société, soit soixante-huit virgule huit (68,8) % du capital de la Société, à JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite sous le numéro de registre B 110.156.

Il résulte de cette cession que JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2, S.à r.l. est devenu propriétaire des cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'entièreté du capital de la Société.

Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019254//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

TRANSPORTS NEY & SCHREIBER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8540 Ospern, 1, um Ewend.

R. C. Luxembourg B 114.164.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le neuf février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Madame Monique Schleich, employée privée, épouse de Monsieur André Schreiber, née à Ettelbruck, le 20 septembre 1971, demeurant à L-8540 Ospern, 1, um Ewend.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.**Art. 2.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, le transport de marchandises par route avec des véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de TRANSPORTS NEY & SCHREIBER, S.à. r.l. société à responsabilité limitée.**Art. 4.** Le siège social est établi à Ospern.**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, Madame Monique Schreiber-Schleich, employée privée, demeurant à L-8540 Ospern, 1, um Ewend.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille six.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,00).

Décision de l'associée unique

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur André Schreiber, cultivateur, né à Luxembourg, le 9 juillet 1971, demeurant à L-8540 Ospern, 1, um Ewend.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3. L'adresse de la société est fixée à L-8540 Ospern, 1, um Ewend.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Schleich, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, vol. 152S, fol. 29, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

E. Schlessler.

(017090/227/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

BLE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9022 Ettelbruck, 54, Chemin du Camping.

R. C. Luxembourg B 108.997.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00111, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Signature.

(016749/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

ALPHA MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 81.916.

RECTIFICATIF

de l'extrait de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la Société du 22 septembre 2004 déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 10 février 2006 sous la référence n°: L060014729 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg

Au 3^e administrateur nommé, il y a lieu de lire:

Monsieur Göran Sundström, né le 30 novembre 1967 à Helsinki, Finlande, demeurant professionnellement à c/o Kaupthing Bank Sverige AB, 19, Stureplan, SE-107 81 Stockholm, Suède.

A la nomination de l'administrateur-délégué, il y a lieu de lire:

Monsieur Göran Sundström, né le 30 novembre 1967 à Helsinki, Finlande, demeurant professionnellement à c/o Kaupthing Bank Sverige AB, 19, Stureplan, SE-107 81 Stockholm, Suède.

Luxembourg, le 21 février 2006.

ALPHA MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04968. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019245//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

GENLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-9016 Luxembourg, 3-5, rue de l'Ecole Agricole.
R. C. Luxembourg B 114.162.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of the month of January.
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CRV INTERNATIONAL B.V., a company incorporated and existing under the laws of The Netherlands and having its registered office at Wassenaarweg 20 (6843 NW) 4546800 AL Arnhem, The Netherlands and being registered under number 08046223 with the trade register of the Chamber of Commerce and Industry for Centraal Gelderland represented by M^e Georges Reding, maître en droit, with professional address in Luxembourg pursuant to a proxy dated 23rd December 2005.

The proxy given, initialed by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, acting in the above-stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company GENLUX, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name GENLUX, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object of the Company. The object of the Company is the development, progress, processing and marketing of products and rendering of services in the area of cattle production, cattle breeding and cattle improvement in general. For the purpose of realising this object, the Company may in particular without limitation:

- set up and obtain, process and exploit data relating to the herd book registration and cattle breeding records;
- set up milk production control and obtain, process and exploit data relating to milk production control;
- obtain, buy, sell, distribute and keep semen, embryos and other breeding material, as well as cattle and operate a basic breeding programme and carry out and have carried out transplantations and inseminations;
- carry out inspections and/or type classifications of cattle;
- develop and exploit new products and markets in the field of cattle improvement; do everything that relates to the above or may be conducive thereto, all in the widest sense;
- perform any action and research in the field of development and scientific research and ensure cooperation with national and international organisations.

In addition (and for the avoidance of doubt it is specified that) the Company can perform all commercial, technical, real estate and financial or other operations, connected with or related to, directly or indirectly, its object in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and the Company may take, hold, administer, manage, develop or dispose of any participation or interest, financial or other, in any Luxembourg or foreign company, entity or other entity of whatever form and may take any measures, controlling, supervising, assisting or other in relation thereto, including by way of loans, guarantees or otherwise.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the commune of Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Sole Director, or as the case may be the Board of Directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Sole Director or as the case may be the Board of Directors.

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set twelve thousand five hundred Euro (EUR 612,500) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Amounts paid into the share premium account may be allocated to the legal reserve or otherwise by decision of the shareholders and are to the extent available freely distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company

7.1. Board of Directors/Sole Director

The Company is managed by one or several directors who need not be shareholders. In the case of a single director the Company shall have a «Sole Director» and in the case of more than one director, the directors constitute a «Board of Directors».

The directors are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the directors are appointed for an undetermined period. The directors may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Directors may be represented at meetings of the Board by another director without limitation as to the number of proxies which a director may accept and vote.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions on one or several documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular resolutions duly executed giving evidence of the resolution. Board of Directors' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any director.

Toward third parties the Sole Director or the Board of Directors (in the case of a board of directors) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company.

7.1.2. Executive Committee - day to day management

In addition to the Sole Director or the Board of Directors the Company may have an executive committee composed of up to 2 members (the «Executive Committee»).

The members of the Executive Committee are chosen, appointed and revoked (ad nutum) by the Board of Directors (or the Sole Director, as the case may be) who may delegate the day to day management of the Company to such Executive Committee subject to the restrictions the Board of Directors (or as the case may be the Sole Director) may determine.

The Board of Directors (or the Sole Director as the case may be) may determine that each Executive Committee member or any of them (as decided by the Board of Directors or the Sole Director) has the power to act on behalf of the Company in the day to day management and business of the Company and may bind the Company by his sole signature in such day to day business, subject however each time to the restrictions determined by the Board of Directors or the Sole Director.

7.3. Binding signature

The Company will be bound by the sole signature of any of the directors in the case of a Board of Directors (or in case of a Sole Director, the signature of such director) or by the sole signature of any person or persons (including the Executive Committee members) to whom such signatory powers shall have been delegated by the Board of Directors or the Sole Director.

Art. 8. Liability. The director(s) and the Executive Committee member(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholders. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Decisions. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders

(y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the first Monday of the month of March at 15:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Auditor. The shareholders may resolve that the operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor. Such statutory auditor need not be a shareholder and shall be elected by a general meeting of its shareholders deliberating by a simple majority vote of the shares outstanding.

Any statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders through a simple majority vote of the shares outstanding with or without cause (*ad nutum*).

Art. 12. Accounting year. The accounting year begins on 1st September of each year and ends on 31st August of the next year.

Exceptionally the first accounting year of the Company shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st August 2006.

Art. 13. Annual Accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Allocation of results. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the director, or as the case may be the board of directors, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution of the Company. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 19. Applicable Law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

	Number of shares subscribed	Subscription Payment
CRV INTERNATIONAL B.V.	100	12,500 EUR
Total	100	12,500 EUR

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand eight hundred Euro.

Extraordinary General Meeting

The shareholder has forthwith unanimously taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 3-5, rue de l'Ecole Agricole, Centre J.F. Kennedy, L-9016 Ettelbruck.

2. The following persons are named directors of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Mr Ate Lindeboom residing in De Heister 41, 6661 AH Elst, The Netherlands and born on 27 August 1951 in Wonseradeel (The Netherlands);

- Mr Jan Jansen residing in Hulleweg 19, 7361 GG Beekbergen, The Netherlands and born on 29 July 1954 in Oldebroek (The Netherlands);

- Mr Johannes Dommerholt, residing in Stiggoor 81, 7251 KD Lochem, The Netherlands and born on 9 December 1956 in Gorssel (The Netherlands);

- Mr Denis Leon Volckaert, residing in Crookstraat 15, Merelbeke 9820, Belgium and born on 15 March 1956 in Gent (Belgium).

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st August 2006.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-septième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CRV INTERNATIONAL B.V., une société créée et existante sous les lois des Pays-Bas et ayant son siège social à Wassenaarweg 20 (6843 NW) 4546800 AL Arnhem, Pays-Bas enregistrée sous le numéro 08046223 avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Centraal Gelderland représenté par M^e Georges Reding, maître en droit, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 23 décembre 2005.

La procuration prémentionnée, paraphée par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent document pour être soumise aux formalités de 1^{er} enregistrement.

Lequel comparant agissant ès qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée GENLUX, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de GENLUX, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet de la Société. La Société a pour objet le développement, traitement, transformation et commercialisation de produits et la prestation de services dans le domaine de production et reproduction de bovins, élevage de bovins et amélioration dans le domaine bovin en général. Dans le but de réaliser cet objet, la Société peut en particulier, mais sans limitation:

- mettre en place et obtenir, traiter et exploiter des données relatives à l'enregistrement dans le livre généalogique et des fiches relatives à l'élevage de bovins;
- mettre en place des contrôles pour la production laitière et obtenir, traiter et exploiter des données relatives au contrôle de la production laitière;
- obtenir, acheter, vendre, distribuer et détenir du sperme, des embryons et autres matériaux de reproduction ainsi que du bovin et exploiter des programmes de reproduction et effectuer ou faire effectuer des transplantations et inséminations; effectuer des inspections et/ou classifications de type de bovin;
- développer et exploiter de nouveaux produits et marchés dans le domaine de l'amélioration du bovin;
- faire tout ce qui est en relation avec ce qui précède et qui y est propice au sens le plus large;
- entreprendre toute action et recherche dans le domaine du développement et de la recherche scientifique et garantir la coopération avec des organisations nationales et internationales.

A cela s'ajoute que (et afin d'éviter tout doute, il est spécifié que) la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, immobilière et financière ou autre, liée directement ou indirectement à son objet, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet et peut prendre, obtenir, administrer, gérer, développer ou disposer de toute participation ou intérêt de nature financière ou autre, dans toute société luxembourgeoise ou étrangère, entité ou autre entité de quelque forme que ce soit et prendre toute mesure, contrôle, surveillance, assistance ou autre y relatif, y inclus par la voie de prêt, garantie ou autrement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune d'Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Étranger.

Au cas où le Seul Gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Seul Gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Les montant payés dans le compte prime d'émission peuvent être alloués à la réserve légale ou autrement et sont librement distribuables dans les limites de leur disponibilité.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société

7.1. Conseil de Gérance/Seul Gérant

La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Dans l'hypothèse d'un seul gérant, la Société aura un «Seul Gérant» et dans l'hypothèse de plusieurs gérants, les gérants constituent un «Conseil de Gérance».

Les gérants sont nommés et révoqués par un vote à la majorité simple de l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de Gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les résolutions circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions du Conseil de Gérance, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le Seul Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société.

7.2. Comité Exécutif-Gestion Journalière

A côté du Seul Gérant ou du Conseil de Gérance, la Société peut avoir un comité exécutif composé d'un maximum de deux (2) membres (le «Comité Exécutif»).

Les membres du Comité Exécutif sont choisis, élus et révoqués (ad nutum) par le Conseil de Gérance (ou le Seul Gérant, le cas échéant) qui peut déléguer la gestion journalière de la Société à un tel Comité Exécutif sujet aux restrictions que le Conseil de Gérance (ou, le cas échéant, le Seul Gérant) peut déterminer.

Le Conseil de Gérance (ou le Seul Gérant, le cas échéant) peut déterminer que tout membre du Comité Exécutif ou chacun d'entre eux (comme décidé par le Conseil de Gérance ou le Seul Gérant) a le pouvoir d'agir pour le compte de la Société dans la gérance et activité journalière de la Société et peut engager la Société par sa seule signature dans cette gestion journalière, sujet dépendant aux restrictions déterminées par le Conseil de Gérance ou le Seul Gérant.

7.3. Pouvoir de signature

La Société sera engagée par la seule signature d'un des gérants dans l'hypothèse d'un Conseil de Gérance (ou dans l'hypothèse d'un Seul Gérant, la signature de ce gérant) ou par la signature individuelle de toute personne ou personnes (y inclus des membres du Conseil Exécutif auxquels de tels pouvoirs de signature ont été délégués par le Conseil de Gérance ou le Seul Gérant).

Art. 8. Responsabilité. Le ou les gérants et les membre(s) du Conseil d'Exécution ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Décisions des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société-au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une

deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au premier Lundi du mois de mars à 15:00 heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Commissaire aux comptes. Les associés peuvent décider que les opérations de la Société sont contrôlées par un commissaire aux comptes. Un tel commissaire aux comptes ne doit pas obligatoirement être associé et sera élu par l'assemblée générale des associés délibérant par un vote à la majorité simple des parts sociales émises.

Tout commissaire aux comptes en fonction peut être démis de ses fonctions à tout moment par les associés par un vote à la majorité simple des parts sociales émises, et cela avec ou sans cause (ad nutum).

Art. 12. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} septembre de chaque année et se termine le 31 août de la prochaine année.

Exceptionnellement la première année sociale de la Société débutera à la date de constitution et se terminera le 31 août 2006.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Seul Gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Allocation des résultats. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution de la Société. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Seul Associé. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement
1. CRV INTERNATIONAL B.V.	100	12.500 EUR
Total	100	12.500 EUR

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé aux 3-5, rue de l'école agricole, Centre J.F. Kennedy, L-9016 Ettelbruck.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:
 - M. Ate Lindeboom demeurant à De Heister 41, 6661 AH Elst, Pays-Bas et né le 27 août 1951 à Wonseradeel (Pays-Bas);
 - M. Jan Jansen demeurant à Hulleweg 19, 7361 GG Beekbergen, Pays-Bas et né le 29 juillet 1954 à Oldebroek (Pays-Bas);
 - M. Johannes Dommerholt, demeurant à Stiggoor 81, 7251 KD Lochern, Pays-Bas et né le 9 décembre 1956 à Gorssel (Pays-Bas);
 - M. Denis Leon Volckaert, demeurant à Crookstraat 15, Merelbeke 9820, Belgique et né le 15 mars 1956 à Gent (Belgique).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 août 2006.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite, le comparant a signé avec nous, Notaire.

Signé: G. Reding, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, vol. 27CS, fol. 40, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

J. Elvinger.

(017086/211/391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

EURO-DRIVE CONSULTANCY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 93.802.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016502/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

SYNERGON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 92.050.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016509/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

VEROMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 92.590.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016512/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

EURO PERFORMANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 39, rue du Nord.

R. C. Luxembourg B 63.779.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00635, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE EURO PERFORMANCES

Signature

(016707//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

43296

EURO-ASSUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 33, rue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 87.704.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE EURO PERFORMANCES

Signature

(016699//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

EURO-ASSUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 33, rue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 87.704.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00462, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE EURO PERFORMANCES

Signature

(016702//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

EURO-ASSUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 33, rue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 87.704.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE EURO PERFORMANCES

Signature

(016704//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

WINTERDOOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 92.605.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(016515/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2006.
